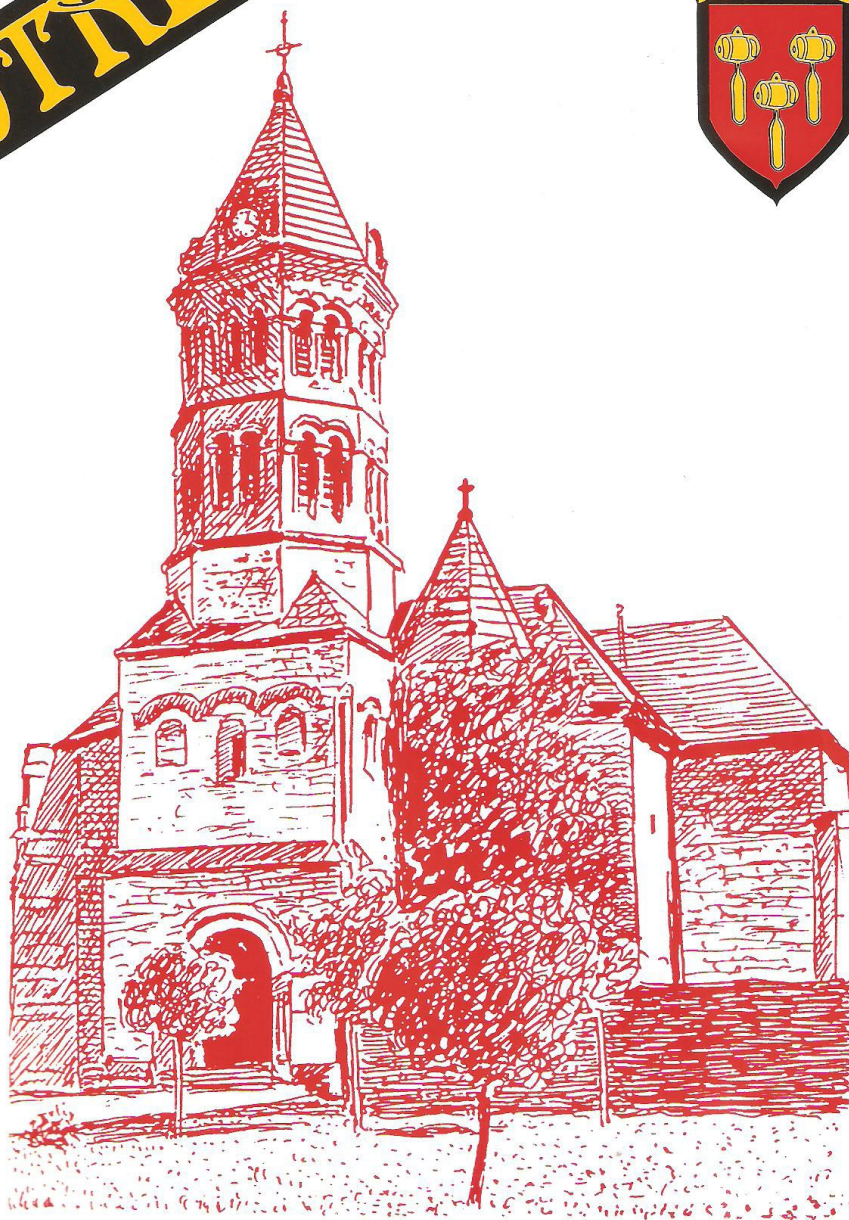


N° 78
Juillet 2005

NOTRE VILLAGE



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS ET DE LIAISON DE LA COMMUNE DE MONCHY-LAGACHE

TRAVAUX & ETUDES PREVUS EN 2005

Depuis janvier 2005 le Conseil Municipal -aidé par la commission Voirie-Urbanisme- a travaillé sur diverses propositions concernant des travaux neufs et d'entretien à exécuter dans différents points de la commune.

Ce travail a été concrétisé par le Conseil Municipal et les compte- rendus publiés dans ce bulletin en font état.

Le détail ci-dessous en est le résumé.

TRAVAUX :

- Rue d'en Bas : soutènement du mur face au n° 22.
- Grande rue : réaménagement complet du déversoir au pont de l'Omignon.
réparation trottoir du n° 32 au n° 36.
- Hameau de FLEZ : création d'un chemin piétonnier du n° 5 au n° 19.
- Chemin rural dit chemin d'ATHIES : rebouchage des trous.
- Ecole primaire 11 Gde rue : construction & pose d'une passerelle de la classe du premier étage vers le jardin.
- Foyer rural : remplacement de la porte du bureau PMI.
- Vestiaires du football : remplacement des douches- dalle devant les WC – escalier et abords refaits.
- Enfouissement des réseaux : électriques et téléphoniques du n° 3 au n° 15 Grande rue.
remplacement de 11 candélabres sur ce linéaire
(pour la première tranche)
- Eglise : réfection des bancs et repose pieds en bois (grâce au legs de Mme L..PERROUALT)

ETUDES :

- Aménagement Grande rue et abords de l'église : dans le cadre du subventionnement par le 1% A.29 ; travaux qui pourraient être réalisés en plusieurs tranches suite à l'enfouissement des réseaux.
- Logement 19 Grande rue : remise en état (toiture –électricité – diverses boiseries)
- Cimetière : mur et clôtures.
- Plan d'Occupation des Sols : transformation de ce POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme).

L'ensemble de ces travaux et études demande toujours un très long laps de temps entre le moment où le Conseil Municipal propose et le moment où l'on obtient autorisation et subventions pour les réaliser (2 ans sont souvent nécessaires).

Le Maire : A VALLETTE

ETAT CIVIL DU PREMIER SEMESTRE 2005

NAISSANCES



- Lenny CZERYBA, né à ST QUENTIN le 14 mars 2005
- Perrine HERY, née à PERONNE le 18 mars 2005
- Laurette DUVAL, née à ST QUENTIN le 30 avril 2005
- Océane HERY, née à ST QUENTIN le 6 mai 2005
- Timothé BERTHE, né à PERONNE le 26 mai 2005
- Paul GUERBIGNOT, né à ST QUENTIN le 26 mai 2005

MARIAGES



- Yohann CAPELLE & Stéphanie BLANC - 20 mai 2005 - MONCHY - LAGACHE
- Sylvain HERY & Virginie HE - 28 mai - MONCHY - LAGACHE
- Jérôme BOILLEAU & Angélique DEGROOTE - 25 juin - MONCHY - LAGACHE

DECES & INHUMATIONS

- Jean-Joseph DUBREUIL, décédé le 25 janvier à ST QUENTIN.
- Marceau LEVERT, décédé le 03 mars à PERONNE
- Henri GRESSIER, décédé le 06 mars à MONCHY - LAGACHE
- Marguerite COILLE - DELSAUX, décédée le 1er mai à MONCHY - LAGACHE
- Edouard SAINT MARTIN, décédé le 18 juin 2005 à MONCHY - LAGACHE
- Philippe BLONDEL, décédé le 20 juin 2005 à ST QUENTIN.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

-venus se faire connaître en Mairie-

Arnaud LENFANT & Sandrine NOGUES - 2 route de DEVISE - MONTECOURT

Elisabeth HUBERT - 1 Place du 11 novembre 1918.

Laurent PLOUCHARD & Lory DAMBRINE - 1 hameau de DOUVIEUX

Philippe DUBOIS & Sabine ROGER - 2 rue de VRAIGNES

☞ **RAPPEL** : Les personnes qui emménagent ou qui quittent la Commune sont priées de venir en Mairie signaler ce changement.
Merci de vous présenter en Mairie avec le livret de famille ou une pièce d'identité .

☞ L'inscription sur la liste électorale ne se fait pas d'office, vous devez venir en Mairie remplir un imprimé spécifique (entre septembre & décembre) pour pouvoir être inscrit sur la liste à compter de l'année 2006.

DIVERSES PERMANENCES & SERVICES **EN MAIRIE OU AU FOYER RURAL**

** **MONSIEUR LE MAIRE** reçoit en Mairie le **LUNDI** de 17h00 à 18h00
et le **SAMEDI** de 10h30 à 12h00 (sauf imprévu).

** **ASSISTANTE SOCIALE:**

Mme **SEGUET** reçoit au Foyer Rural le **LUNDI de 14h00 à 16h30**
(sauf en cas d'annulation signalée par affichage)

Tél du foyer rural : 03-22-85-16-65

Vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant à HAM au 03-23-81-10-89 -
Centre social Résidence BADINGUET .

** **CONSULTATION P.M.I.:**

Un Médecin pédiatre & une puéricultrice sont à votre disposition une fois par mois
au Foyer Rural le **mardi** de 14h00 à 17h00 aux dates suivantes :

2ème SEMESTRE 2005:

9 Août - 13 septembre - 11 octobre - 8 novembre - 13 décembre

Attention pas de permanence en Juillet

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU **SECRETARIAT DE MAIRIE**

(sauf pendant Juillet & Août ou les permanences sont restreintes
- consulter les panneaux d'affichage-

- **Lundi** : de 9h00 à 12h00.
- **Mardi** : de 14h00 à 18h30 (avec vente tickets de cantine)
- **Mercredi** : de 9h00 à 12h00 (avec vente tickets de cantine) -
- **Vendredi** : de 9h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h00.

↪ **Pensez à venir acheter vos tickets pour les repas « cantine » de la rentrée 2005. Vente à partir du 30 Août 2005 -14h00- en Mairie de MONCHY - LAGACHE.**

↪ **Tarif fixé à 3.70€ le ticket repas**

Tél - fax - répondeur : 03.22.85.63.19

Bien entendu, pour certaines permanences, des modifications peuvent intervenir.

Chaque modification est signalée en Mairie .

Pensez à venir consulter le panneau d'affichage situé à l'entrée de la Mairie
ou téléphonez au secrétariat.

.../...

Pour terminer la partie travaux, M. le Maire informe le Conseil Municipal que la maison de fonction sise 19 Grande rue ; pour laquelle une demande de désaffectation est en cours auprès de la Sous - Préfecture & de l'Inspection Académique ; nécessite des travaux avant de pouvoir la louer (toiture & électricité en particulier)

➤ **Compte Administratif année 2004 & affectation des résultats :**

☞ total des dépenses de la section d'investissement 2004:	123686.97€
☞ solde déficitaire reporté de l'année 2003 :.....	-63614.42€
☞ total des recettes de la section d'investissement :.....	185223.21€
Résultat global cumulé fin 2004 :.....	- 2078.18€
☞ total des dépenses de la section de fonctionnement 2004:	357895.23€
☞ total des recettes de la section de fonctionnement 2004 :	395528.71€
☞ solde excédentaire reporté de l'année 2003 :.....	220134.36€
☞ Part affectée à l'investissement.....	.63614.42€
Résultat global cumulé fin 2004	+ 194153.42€

Résultat global cumulé des deux sections fin 2004 :... + 192075.24€ .

Cet excédent de 192075.24€ sera reporté sur le budget 2005 en recettes de fonctionnement. Monsieur le Maire, après avoir demandé s'il y avait des questions, donne la présidence à Monsieur Michel DUPARCQ pour le vote de ce C.A de l'année 2004.
Approbation à l'unanimité de ce compte administratif 2004.

➤ **Subventions année 2005 :** Le Conseil procède à quelques rééquilibrages et adopte le principe d'une subvention exceptionnelle envers Familles Rurales dans le cas d'un problème financier concernant l'emploi d'un directeur pour le C.L.S.H.

Monsieur le Maire propose que le Conseil vote une subvention pour aider les sinistrés du Tsunami en Asie du Sud-Est . Le Conseil demande que cette subvention de 500€ soit destinée à la reconstruction d'une école ou à un village d'enfants et ne soit envoyée qu'en fin du troisième trimestre 2005 après avoir pris l'assurance qu'elle sera bien destinée à ce que désire le Conseil. Cette question sera donc revue lors d'un conseil municipal en septembre 2005.

Le don de 20€ déposé dans l'urne qui était installée en Mairie sera joint à la somme allouée par la commune.

M. le Maire demande au conseil une hausse de la subvention allouée à l'A.D.M.R : après explications données par Mme GOURLIN, une somme de 500€ est votée.

Total global : 8140€.

➤ **Contributions année 2005 – votées à l'unanimité & inscrites au budget- :**

- SIVOM de HAM : 32854.23€ (collège –lycée- voirie- ordure ménagères-équipe Rmiste mission locale..)
- SIVOM de PERONNE : 4139.67€ (lycée – administration générale)

➤ **Délibérations :**

- Cotisation 2005 Association de Protection des Animaux de St QUENTIN : 167.31€ + 11.96€ par enlèvement d'année.
- Effacement des réseaux : accord pour que le FEDELEC Somme mette en place l'étude .

.../...

.../...

- Convention Informatique MONCHY – LAGACHE – DEVISE : il n'y a pas de eu réévaluation depuis l'année 2000. Suite au remplacement de notre matériel informatique et aux obligations de souscrire divers abonnements(antivirus, internet...)M. le Maire propose que cette participation soit portée à 400€ (hausse de 13% sur 5 ans). Accord du Conseil.
- Porte de sécurité du Foyer rural : demande de subvention auprès du Conseil Général pour cette installation .Coût des travaux : 1235€ HT (possibilité d'obtenir 20% de cette somme) .
- Transformation du P.O.S en P.L.U : une lettre de demande a été envoyée à la D.D.E suite à l'accord du Conseil en date du 8/12/2004.

➤ **Questions diverses :**

- Accord du Conseil pour la venue d'un marchand de pizzas- M.BELL d'AMIENS - ambulant une fois par semaine dans la commune .Proposition du mercredi soir de 17h30 à 21h30 sur la Place. Le Conseil demande qu'une participation lui soit demandée au profit du CCAS comme pour les autres marchands ambulants.
- M.le Maire distribue au conseillers photocopie de la lettre réponse envoyée par France TELECOM à propos de l'ADSL , ainsi qu'un courrier envoyé aux mairies par Monsieur le Premier Ministre.
- M. le Maire propose aux conseillers une visite en juin de la Mairie de RENESCURE et de l'usine BONDUELLE.
- M. BRESOUS informe les conseillers que 2005 est l'année du 20^{ième} anniversaire du Jumelage entre MONCHY – LAGACHE et DUNZWEILER et que le voyage en Allemagne aura lieu le week-end des 16 & 17 avril 2005. Il souhaite que le plus grand nombre de personnes puissent venir.

Levée de séance à 22h45

Prochaine réunion prévue le Mercredi 16 mars 2005 à 20h30

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2005

Présents : A VALLETTE – M GOURLIN - P LEVERT -Y BRESOUS – M.H DUJARDIN M RIGAUX – M DUPARCQ – JF CARBONNAUX - G DEBAIL –JB GRU - P VANDEROSIEREN –

Absente excusée avec procuration MI ISTE

Absents : J BOILLEAU & M.GRAVET

Secrétaire de séance : Y. BRESOUS

- Le compte rendu de la dernière séance (16/2/05) est approuvé à l'unanimité.

Patrice VANDEROSIEREN –arrivé à 20h45 – demande que les réunions soient programmées si possible les semaines paires (car il travaille posté du matin) : accord du Conseil à l'unanimité.

Etude d'aménagement de la traverse du village et des abords de l'église (dans le cadre du 1% A.29) : Lors de la réunion du 28-02-2005 entre les membres de la commission d'appel d'offres et les trois cabinets pré-sélectionnés le 17-01-2005 pour un entretien, le choix du comité s'est porté sur le Cabinet Odile GUERRIER de BRUAY LA BUISSIERE (62) qui a présenté un dossier s'élevant à un THT de 15480€ -TTC de 18514.08€- Sa présentation est bien cadrée et adaptée au site avec des aménagements plus recherchés. Après discussion le Conseil Municipal décide- à l'unanimité des présents- :

- de choisir le Cabinet Odile GUERRIER
- de solliciter le Conseil Général pour obtenir une subvention à hauteur de 30% du THT
- de solliciter une subvention dans le cadre du 1% paysager A.29 (environ 50%)

➤ **Enfouissement des réseaux 1^{ère} partie (de la boucherie jusqu'au poteau après la ferme de la CNSR)** : les dossiers sont en cours et la première tranche devrait débiter au 2^{ème} trimestre 2005 . La deuxième tranche étant prévue en 2007 .

➤ **Logement de fonction sise 19 Grande rue** : L'Inspection Académique et Madame la Sous – Préfète de PERONNE ont accepté sa désaffectation (courrier du 21-02-2005).Le Conseil Municipal doit maintenant décider.

- Après vote, accord pour sa désaffectation par 12 voix pour .

M. le Maire précise que des travaux sont à prévoir(une visite avec la commission Urbanisme – aura lieu prochainement afin de les répertorier- :toiture, électricité... faire établir des devis. Voir si possibilité d'obtenir une subvention dans le cadre de l'amélioration de l'habitat.

Projet d'en faire un ou deux logements locatifs selon son futur aménagement .

Inconvénient : pas de garage, ni cour.

➤ **Cotisation OTSI pour 2005** : M. BRESOUS fait un compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme qui s'est déroulée à SANCOURT le 21-02-2005 : il y a un projet de fusionner les deux OTSI de PERONNE et de HAM afin de relancer le tourisme dans la région. Le bilan financier ne permet pas de couvrir toutes les charges(redressement URSSAF, embauche de personnel à temps complet...) , il faut donc augmenter la cotisation réclamée annuellement aux communes associées.

- Après vote, le Conseil accepte par 12 voix pour de porter celle-ci à 1.20€ par habitant à compter de l'année 2005 au lieu d'1€ en 2004.

.../....

.../....

- **Indemnité de gardiennage de l'église St Pierre** : Le plafond indemnitaire pour 2005 est fixé à la somme de 114.16€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune (ce qui est maintenant le cas, l'Abbé PLANQUE étant à la retraite). Auparavant l'indemnité était de 450€ pour le gardien résidant dans la commune. Lettre préfectorale du 03-02-2005 .Accord du Conseil par 12 voix pour que la commune verse en fin d'année cette indemnité.

- **Maison 1 rue de DEVISE –succession de Melle Fernande THOMAS-** : Depuis le décès il y a 8 ans de Melle THOMAS, sa maison est en état de délabrement notoire et subit de nombreuses dégradations. Le notaire chargé de la succession Maître BIEBOW de HAM –devant le nombre important d'héritiers(environ 60) et n'ayant pas obtenu la majorité absolue de réponses- ne peut aller plus loin dans ses démarches de poursuivre la procédure de succession. M. le Maire propose au Conseil les deux solutions possibles pour faire avancer ce dossier :
 - Soit une procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste (dossier à constituer, mais au final la commune pourra disposer de cette maison par expropriation et la réhabiliter pour en faire des logements locatifs.
 - Soit une procédure d'édifice menaçant ruine (plus risquée pour la commune car sa responsabilité sera engagée et les frais de sécurisation seront à la charge de la commune).
 - Après discussion et vote, le Conseil décidée par 12 voix pour d'engager la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste.

- **Distribution préventive et plan de gestion des cachets d'iode en cas d'alerte radioactive** : M.H DUJARDIN expose aux membres présents le plan d'action mis en place sur demande de la Préfecture en cas d'incidents qui pourraient intervenir sur 1 des centrales nucléaires de PALUEL et PENLY avec un passage de nuage radio-actif. Des cachets d'iode seront distribués à la population au Foyer Rural . Un véhicule muni d'un sonalerte passera dans la commune pour avertir la population et donnera les consignes à respecter. Une circulaire explicative sera insérée dans le Bulletin Municipal de Juillet 2005 afin d'informer la population des risques encourus et des moyens de prévention.

- **Décharge de DOUVIEUX** : il est à nouveau nécessaire de l'étaler. L'entreprise COYOT de VRAIGNES n'assurant plus ce travail, contact a été pris avec l'entreprise LERICHE de MARCY (02). Accord du Conseil pour accepter le devis s'élevant à 870€ HT.

- **SICAE SOMME & CAMBRESIS** : Après la tempête de décembre 2004, un rapport des interventions après coupures a été élaboré. Il en ressort que de nombreux arbres ont endommagés des fils et il est donc demandé aux abonnés d'élaguer régulièrement leurs arbres. M. DUFOUR va établir un rapport des actions à entreprendre ; pour le moment la haie située sous le fil reliant la rue de Douvieux à la Râperie est à tailler.

- **A.D.S.L.** : Malgré nos réclamations auprès de FRANCE TÉLECOM, nous avons toujours la même réponse : un nouveau report de la mise en service initialement prévue pour début février à fin mars. Les utilisateurs devront s'assurer de l'égibilité de leur installation auprès du service compétent –car il y a une question de distance à respecter- M. le Maire propose d'attendre l'installation de l'ADSL et , selon le résultat de programmer une réunion d'informations avec les abonnés et M. GREHAN de France TELECOM.

.../....

.../...

- **Terrain de football :** Il lui manque 4m50 pour pouvoir recevoir l'agrément nécessaire au passage en division supérieure. P. VANDEROSIEREN explique qu'il a été volontairement raccourci il y a quelques années car il y avait souvent des flaques d'eau sur la partie sise vers le tennis. M. le Maire propose que l'équipe Rmiste du SIVOM de HAM- en juin- démonte la main courante et recule les buts afin d'agrandir ce terrain.
- **ADES- Commission Environnement-** : MH DUJARDIN a assisté à une réunion sur la « taille des grands arbres » et la nécessité de préserver les arbres anciens. Un document sera transmis en Mairie pour information.
- **Vitreaux de l'église St Pierre :** M. RIGAUX informe le Conseil du résultat de la visite d'une entreprise proposant des protections pour les vitreaux. Deux options : soit du polycarbonate soit du grillage en cuivre. A étudier en commission après réception des devis et éventuelle visite d'églises protégées.. M. VALLETTE en a déjà vu en Bretagne et dans l'Oise.
Il faudra également prévoir une restauration des vitreaux Nord : les barres transversales étant rouillées, le mastic tombe et provoque l'affaissement du vitrail.
- **Circulation routière :** M. RIGAUX signale qu'une moto traverse régulièrement la commune à une vitesse excessive. Il faudrait avoir une description plus précise du motard.
- **Descentes d'eaux pluviales :** M. DUPARCQ évoque à nouveau la nécessité de réparer les descentes de gouttière devant chez M. Henri DORMOY Grande rue. Voir s'il est toujours possible d'aller récupérer chez MONORY des vieux enrouleurs de tuyaux d'irrigation.
- **Jumelage MONCHY – DUNZWEILER :** Y. BRESOUS confirme le déplacement en Allemagne les 16 & 17 avril , mais fait remarquer le nombre peu élevé de participants (33 pour le moment). Faudra t-il vraiment partir en autocar ?

Levée de séance à 22h10

**ATTENTION : Prochaine réunion prévue le JEUDI 21 AVRIL à 20h00
en présence de M. METTE – Trésorier de HAM-
pour la présentation du budget 2005**

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 AVRIL 2005 à 20h00

Présents : A.VALLETTE - M.GOURLIN - P LEVERT- MH DUJARDIN - M RIGAUX - M GRAVET - G DEBAIL- P VANDEROSIEREN - J F CARBONNAUX- MI ISTE -JB GRU - J BOILLEAU & M. G METTE -Trésorier municipal -

Absents excusés avec procuration : M. DUPARCQ (procuration à P. VANDEROSIEREN) & Y.BRESOUS (procuration à A. VALLETTE)

Secrétaire de séance : MI ISTE

Compte rendu de la précédente réunion approuvé à l'unanimité.

- Martial GRAVET intervient en demandant qu'une modification soit apportée au compte rendu de la réunion du 16 février 2005; car, mécontent d'une remarque faite par M. le Maire, il a quitté la séance en cours de débat et ne comprend pas pourquoi cela n'a pas été mentionné et qui plus est pourquoi il figure au nombre des votants. M. le Maire approuve et le compte rendu sera revu en conséquence.
- Il demande également des explications quant à la réunion des commissions « voirie » &
- « budget» organisée le 8 avril 2005 en mairie et à laquelle tous les conseillers étaient conviés.

M. le Maire explique que celui-ci est de droit Président de toutes les commissions . Il est normal de les réunir quand le Maire a besoin de l'avis des membres des commissions pour pouvoir chiffrer les travaux entrant dans la composition du budget ; ce qui était le cas.

D'autre part, plusieurs conseillers étant dans les Commission « voirie- urbanisme » et « budget » , il paraissait plus simple de réunir les deux ensemble. Monsieur le Maire est d'accord pour faire deux réunions si le cas se représente.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. METTE-Trésorier Municipal - pour la présentation du budget 2005

1. BUDGET & TAUX D'IMPOSITIONS 2005 - votés à l'unanimité-:

☞ **total des dépenses & des recettes de la section d'investissement : 345500€**

remboursement du capital des emprunts en cours pour 2900€ (il ne reste que deux emprunts)
reprise du déficit d'investissement 2004 pour 2080€ ; placement du legs de Mme Lucie PERROUAULT : 65000€ - frais d'étude dossier Centre Bourg :52000€- travaux sur les bâtiments communaux (vestiaires football- passerelle école- logement) :40000€ - enfouissement des réseaux :54000€ - travaux sur église :25000€ - programme voirie :25000€- Eclairage public: 13000€ travaux et mobilier pour le foyer rural: 8000€ - imprévus divers : 10000€ .

Un emprunt de 30000€ sera à envisager fin 2005 (contact est pris avec plusieurs organismes bancaires) les taux actuels sont avantageux et la commune n'a plus que deux emprunts en cours se terminant l'un en 2008, l'autre en 2012.

La somme nécessaire à équilibrer cette section d'investissement et qui sera prise sur la section de fonctionnement s'élève à 149355€ .

Plusieurs questions sont posées auxquelles M.METTE et M. le Maire répondent :

➤ P.VANDEROSIEREN demande à quoi correspondent les frais d'étude :

réponse : études concernant le cimetière, l'ADSL s'il y a lieu et le reste est en réserve.

➤ M. GRAVET demande comment est géré le legs de Mme PERROUAULT :

réponse :les fonds sont placés en bons du Trésor et ne sont utilisés que pour l'entretien intérieur et extérieur de l'église (protection des vitraux, réparation des bancs, crépis à refaire, aménagement des parvis et jonction entre les deux, éclairage).

➤ M. GRAVET demande s'il est utile de faire un emprunt :

réponse : un budget est un instrument prévisionnel et compte tenu des taux très bas, il est préférable d'emprunter même fin novembre pour les travaux prévus fin 2005 et début 2006.

☞ total des dépenses & recettes de la section de fonctionnement : **583266€**.

- Excédent de 2004 reporté pour 192075€

-remboursement des intérêts des emprunts en cours pour 1000€

-virement de 149355€ pour équilibrer la section d'investissement.

-la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à 17465€ , le taux voté par le conseil est de 6.30% (celui de 2004 était de 7.38%) . En 2006 cette taxe n'existera plus.

Budget établi sans toucher aux taux d'impositions (taux identiques à ceux de 2004).

P ^o mémoire taux 2004	Taux voté en 2005	Intitulé des taxes	Bases d'imposition 2005	Produit fiscal voté en 2005
8.32%	8.32%	habitation	381300	31724
11.43%	11.43%	foncière bâti	810600	92652
27.98%	27.98%	foncière non bâti	100700	28176
6.70%	6.70%	professionnelle	859600	57593
			2152200	210145

2. Permanences au Bureau de vote le dimanche 29 mai -Référendum-

M. Le Maire fait un tour de table pour connaître les possibilité de chacun à tenir le bureau de vote pendant 2h (celui-ci devant ouvrir de 8h à 20h) . Un appel aux bénévoles sera lancé afin de compléter la liste établie (certaines personnes qui ont déjà tenu ce bureau ont déjà répondu présent).

3. Délibérations votées à l'unanimité :

- Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 6.30%
- Taux d'impositions (cf tableau page précédente)
- Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal : accord du conseil pour confier au Centre de Gestion le soin de leur déléguer la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires (maladie, maternité, accidents de travail... du personnel). Précision de M. VALLETTE : il sera possible- si au terme de la consultation- les conditions proposées ne conviennent pas de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat.

4. Questions diverses:

➤ Jérôme BOILLEAU signale que des tags (inscriptions nazies) ont été peints dans l'abribus de DOUVIEUX. Il demande également s'il ne serait pas possible de faire des tarifs différents pour taxer les personnes qui ne trient pas .

➤ Martial GRAVET informe le conseil que M. Gilles HURIER -4 rue des Bovines- réclame à nouveau un aménagement de son bas de portail, suite aux travaux réalisés dans la rue avec abaissement de la chaussée. Il a déjà demandé cela plusieurs fois. Réponse sera donnée par une visite sur place.

M.HURIER demande également où en est la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune, qui doit être transformé en Plan Local d'Urbanisme (cela suite aux problèmes rencontrés en vue de la vente de deux terrains situés Grande rue).

M. VALLETTE dit que cette révision prendra au moins deux ans -durée normale pour une telle procédure car il y aura enquête publique après refonte complète du POS actuel-)

➤ M. GRAVET demande également que des solutions radicales soient prises concernant les nombreuses nuisances occasionnées aux riverains lors des locations du Foyer Rural : M. et Mme GOUPIL en particulier, qui ont à chaque fois des canettes cassées

dans leur cour, des gens qui urinent sur leur portail; sans compter les nuisances sonores qui gênent tous les riverains.

Il ne veut pas la fermeture du Foyer mais demande que les perturbateurs soient pénalisés par la retenue de leur caution -par exemple- et l'interdiction de revenir à MONCHY.

Voir également s'il ne faudra pas supprimer les soirées « loto quine » d'associations extérieures.

M. le Maire demande que ce problème récurrent soit repris par la commission « urbanisme -voirie »

- Patrice VANDEROSIEREN signale que son fils Mathieu a surpris des jeunes de MONCHY en train de vandaliser à nouveau le chalet de l'Omignon qui vient d'être réparé par d'autres jeunes et que cela est inadmissible. Il demande que des sanctions strictes soient prises envers ces vandales .

Au nom de M. Michel DUPARCQ (dont il a le pouvoir) il signale à nouveau le problème de la descente de gouttière de M. & Mme DORMOY - Grande rue-.

M. le Maire précise que ce problème n'est pas tombé aux oubliettes, qu'il n'a pas encore les conduits et qu'il y a également d'autres écoulements d'eau à refaire ce qui se fera dès la réception des conduits.

- M.VALLETTE remercie M. METTE en précisant que ce budget est le dernier qu'il présente car il part en retraite en octobre 2005 . Tous les membres présents sont conviés à boire le verre de l'amitié,.

Fin de séance à 21h40

Prochaine réunion : Mardi 24 mai 2005 à 20h30

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 MAI 2005

Présents : A VALLETTE – M GOURLIN - P LEVERT-Y BRESOUS – MH DUJARDIN - M RIGAUX – JB GRU

M DUPARCQ – G. DEBAIL - M GRAVET – MI ISTE– P VANDEROSIEREN -

Absents excusés : JF CARBONNAUX - J BOILLEAU

Secrétaire de séance : MI ISTE

- Monsieur le Maire demande et obtient l'autorisation de commencer la réunion par la redevance due par la commune de MONCHY à la Communauté de communes du Vermandois pour l'accès à la déchetterie de FORESTE .Après discussion, le Conseil donne son accord pour signer l'avenant modifiant la convention signée en 2004 et stipulant le nouveau montant de la participation pour l'année 2005 qui s'élève à 5€ par habitant soit une somme de 3695€.
- Monsieur le Maire rappelle qu' à MONCHY l'endroit où sont déposés la terre et les gravats sera comblé dans 18 à 24 mois. Il rappelle également que seuls les déchets verts et le bois sont acceptés sur l'autre partie .
- M.Marc RIGAUX pense qu'il faudra mettre en place un ramassage communal quand cet emplacement sera comblé.

L'ordre du jour est ensuite repris par le premier sujet.

- Le compte rendu de la dernière séance est adopté après lecture de la modification demandée par Jérôme BOILLEAU au sujet du tri sélectif . Il est précisé « étudier la possibilité de faire des tarifs différents pour taxer les personnes qui ne trient pas »
- Martial GRAVET fait remarquer que les sacs de tri sélectif restent longtemps dans les rues.
- Monsieur le Maire et le Conseil sont de tout cœur avec Laurence ELOIRE, dont les parents ont vu hier leur maison entièrement brûler. Il prévient les membres de l'assemblée que les horaires de Mairie seront un peu perturbés dans les jours qui viennent.

⇒ **VOIRIE - URBANISME :**

- **Enfouissement des réseaux – Points d'éclairage public :**

Le plan d'enfouissement est parvenu en Mairie et correspond à ce que la commission voirie avait demandé (ce plan est à la disposition des personnes intéressées). Les coûts ont été vus lors du Conseil municipal du 16-02-2005 ; La commission voirie a choisi des candélabres identiques à ceux de la commune de CAULAINCOURT (02). Il y aura 13 points lumineux . Le coût subventions déduites est de 18025€ + 3533€ de TVA –récupérable dans 2 ans- Les trois lanternes déposées seront installées : 2 devant la Boucherie et 1 à gauche du porche Ouest de l'église.

Le démontage des poteaux va libérer une dizaine de flèches, M. le Maire demande à la commission voirie de faire un inventaire des points où soit il manque un éclairage (entrée du village, DOUVIEUX, FLEZ...), soit il y a des lampes blanches à remplacer (chemin du cimetière, placette MERLIER rue de DEVISE...).

M. GRAVET signale un point sombre rue des Bovines (peut-être lampe usée).

La délibération concernant la pose des 13 points lumineux est adoptée à l'unanimité.

Les travaux d'enfouissement pourraient débuter en septembre.

- **Mur 13 rue d'en Bas** : suite au décaissement de la rue d'en Bas lors des travaux réalisés dans les années 1980, il est nécessaire de sécuriser le mur dont la base montre des points de faiblesse. Un devis a été demandé à la Société AUTERIVES de HAM. Après étude en commission et discussion, le conseil municipal donne son accord pour faire réaliser six contreforts pour un THT de 3324€..

.../...

- ⇒ **BANCS DE L'EGLISE** : un certain nombre de bancs sont abîmés. Un devis demandé à l'entreprise DELASALLE de BEAUVOIS est présenté (623€ HT). Après discussion, des précisions seront demandées pour savoir si les repose-pieds abîmés et les bancs du chœur ont été pris en compte dans ce devis.
- ⇒ **PLAN LOCAL D'URBANISME** : le projet étant joint à la convocation, aucune remarque n'est apportée. La convention pour la révision du P.O.S et l'élaboration du P.L.U est adoptée à l'unanimité.
- ⇒ **FETE LOCALE 25/26/27 JUIN 2005** : accord du conseil pour maintenir l'achat de tickets de manèges pour un total de 510€ (170€ par forain) avec distribution aux enfants de MONCHY – LAGACHE le lundi à 17h30.
Dimanche 26/6 : animation assurée par l'Association des trompes de chasse « les échos de la Sensée » (16 sonneurs) à 16h00 pour un coût global de 1500€ déplacement inclus.
- ⇒ **FETE NATIONALE 13 & 14 JUILLET 2005** :
mercredi 13/7 : barbecue au Stade à partir de 19h30 , puis retraite aux flambeaux . Feu d'artifice tiré vers 23h00 par G.FOURNIER – J.BOILLEAU - C. DELATTRE, que le conseil remercie. Coût du feu d'artifice :1500€.
- ⇒ **ENQUETE PUBLIQUE « AJINOMOTO FOODS EUROPE SAS »** : Elle se déroulera du 16 mai au 14 juin 2005 avec présence d'un commissaire enquêteur dans certaines communes . Cette société a demandé l'autorisation de procéder au recyclage par épandage agricole de sous-produits (protosol) issus de l'usine de production d'acides aminés qu'exploite la S.A. ORSAN à MESNIL ST NICAISE et ROY LE GRAND sur un périmètre de 2781,79ha répartis sur diverses communes dont la liste figure sur l'arrêté préfectoral du 7 avril 2005. Avis favorable du conseil à l'unanimité.
- ⇒ **QUESTIONS DIVERSES** :
- PARIS 2012 : une motion de soutien votée par le conseil à la demande de l'Association des Maires de France, dont la commune fait partie. Un nouvel achat de tee-shirt PARIS 2012 avec le logo de MONCHY – LAGACHE est envisagé pour distribuer aux clubs sportifs de MONCHY.
 - Foyer Rural : réparation d'un dôme ouvrant (sécurité incendie) pour un coût HT de 270€ -Société ECODIS- L'attention des personnes sera attirée pour que la manœuvre d'ouverture se fasse correctement.
 - Fleurissement : M. le Maire et le conseil remercient Mme Marie-Hélène DUJARDIN de s'en être occupé.
 - Déchetterie de FORESTE : Patrice VANDEROSIEREN s'étonne que les artisans qui vont à la déchetterie de FORESTE doivent payer un supplément . M. le Maire confirme que les contrats des déchetteries des environs ont tous cette clause.
 - M.GRAVET signale que le regard situé au niveau de la maison de M. CAPON est abîmé et qu'il devra être réparé.
 - M.DUPARCQ déplore que le fauchage des talus hors commune ne soit pas encore fait par la D.D.E.
 - R.D 15 Grande rue devant chez M. LAMOTTE : dégradation du macadam là où une voiture a brûlé il y a quelques années.
 - Il est demandé si les cuves de l'ancienne station service sont sécurisées.
Monsieur le Maire prend note des diverses questions pour pouvoir y donner réponse après étude.

Clôture de la réunion à 22h15.

Prochaine réunion –si nécessaire (délibérations à prendre)- Mardi 12 Juillet 2005

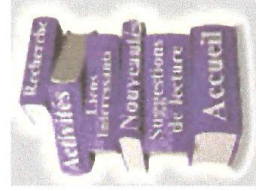


*Bibliothèque-
Médiathèque de
Monchy-Lagache*



Adresse : 13 Grand' Rue

Téléphone : 03.22.85.29.66



HORAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE



FERME	
OUVERT	



Durant les vacances scolaires, les créneaux « écoles » sont remplacés par des heures normales d'ouvertures

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
09H - 10H		ECOLE			ECOLE	
10H - 11H		ECOLE				
11H - 12H						
12H - 13H						
13H - 14H						
14H - 15H					ECOLE	
15H - 16H					ECOLE	
16H - 17H		ECOLE		ECOLE	ECOLE	
17H - 18H						
18H - 18H30						

QUIZZ... ANIMAL

Voici le Quizz animal qui a été proposé à la fête de l'école. Vous pouvez essayer de tester vos connaissances ou celles de vos amis sur le monde animal.

1.	Quel est le nom du cheval de Zorro ?	Tornado
2.	Quel animal était le symbole de François 1 ^{er} ?	La salamandre
3.	Quel animal est un Tadorne ?	Un canard
4.	Comment appelle-t-on les oiseaux qui parcourent des milliers de kilomètres sans se fatiguer ?	Les voiliers
5.	Quel est le nom du phacochère dans le Roi Lion ?	Pumba
6.	Quels animaux ont alerté Rome d'une imminente invasion barbare ?	Les oies du Capitole
7.	La Roussette est un petit requin mais, quel autre animal porte ce nom ?	La Chauve-souris
8.	Quel animal est l'emblème d'une marque de sport ?	Puma
9.	Dans la mythologie grecque, quel est le nom de l'animal qui représente un cheval ailé ?	Pégase
10.	A quelle famille appartient le Manchot ?	oiseaux
11.	Quel animal entend-t-on craqueter ?	Cigogne – Grue – cigale
12.	Quel animal est le symbole de l'équipe de rugby de l'Afrique du Sud ?	Le Springbok
13.	Quel est l'autre nom de l'Aï ?	Le Paresseux
14.	Quel animal a nourri Romus et Rémulus ?	Une Louve
15.	A quelle catégorie appartient la Loutre ?	Mustélidé
16.	Dans le film « Sauvez Willy », quel est le prénom de la sœur de Willy ?	Luna
17.	En Sioux, quel est l'animal nommé « Tatanka » ?	Le Bison
18.	Qu'est qu'un animal apode ?	Un animal sans pied
19.	Quel animal est l'emblème de la Nouvelle-Zélande ?	Le Kiwi
20.	Quel animal Jean de La Fontaine employait-il pour représenter la rapidité ?	Le Lièvre
21.	Quel est le prénom de la première brebis clonée au monde ?	Dolly
22.	Quel chien évoque le Canada ?	Labrador ou Terre-Neuve
23.	Quel animal est le symbole de la WWF ?	Le Panda
24.	Quel est l'autre nom de l'Exocet ?	Le Poisson volant

25.	Comment nomme-t-on le dernier poisson fossile vivant ?	Le Coelacanthe
26.	Mis à part le Japon et la Norvège, quel autre pays chasse encore « officiellement » la baleine ?	La Russie
27.	Quel animal, vivant sous terre, représente dans son ensemble environ 80% du poids total de tous les animaux terrestres ?	Le ver de Terre
28.	Quel animal mythique est présent sur le drapeau du Pays de Galles ?	Le Dragon
29.	Comment appelle-t-on le petit de la girafe ?	Le girafon
30.	Quel insecte femelle dévore son partenaire après l'accouplement ?	La mante religieuse
31.	Dans le film « Harry Potter et la chambre des secrets », quel est le nom du serpent que combat le jeune sorcier.	Le Basilique
32.	Quel est le surnom des joueurs de l'équipe de football du Cameroun ?	Les lions indomptables
33.	Quel est le défaut de la fourmi dans les fables de La Fontaine ?	Pas Prêteuse
34.	A quelle famille appartient l'étoile de mer ?	Echinoderme
35.	Quel nom d'animal, les Romains ont-ils utilisé pour désigner la protection que les soldats formaient en unissant leurs boucliers au-dessus de leurs têtes ?	La Tortue
36.	Comment se nomme l'animal mystérieux qui habite un lac en Écosse ?	Nessie

QUESTION SUBSIDIAIRE :

En 10 ans, combien de dents peut perdre le requin Tigre ?	20.000
---	--------

LE S.I.SCO. Monchy-Lagache, Tertry, Devise

L'année scolaire 2004-2005 s'est achevée par la fête de l'école, nouvelle formule, un samedi matin.

Les enfants ont mis tous leurs talents, leur cœur et leur enthousiasme, dans les danses, chants et sketches –autour du thème des animaux- qu'ils ont présentés à leurs parents et aux amis de l'école.

Leurs maîtres, discrets en coulisses, les encourageaient, leur insufflant leur énergie. Monsieur le directeur animait la salle pendant les intermèdes. Ainsi, pour faire participer les parents, un *quiz animaux* leur était proposé, après le spectacle, pendant que les enfants participaient aux différents jeux d'adresse installés à l'extérieur. Vous trouverez ce quiz dans ce journal ; faites travailler vos méninges.....

Ce fut la dernière « fête des écoles » pour Madame WAREE qui prend sa retraite après 25 années passées auprès des petits de la classe maternelle.

Il y avait beaucoup d'émotion pour elle et pour tous ceux avec qui elle a travaillé à Monchy depuis 1980.

La dernière quinzaine de juin fut ponctuée de manifestations de sympathie, avec les parents, les collègues, les enfants.

Le 17 juin, les élus des trois communes du regroupement scolaire, les parents élus au Conseil d'Ecole, les enseignants, les employés du SISCO, étaient réunis dans les locaux de la classe de Madame Warée, pour un « au revoir » officiel et ce fut l'occasion de lui dire un immense « MERCI » et un énorme « BRAVO » pour *ces 25 années d'éducation, d'instruction, d'éveil intellectuel et manuel, vécues avec passion auprès de centaines d'enfants.*

En septembre, c'est Madame Hennebert qui est nommée en maternelle. Elle a enseigné à Tertry avant la fermeture de la classe en juin 2004.

Bonne retraite à Madame WAREE
Bienvenue à Madame HENNEBERT

M.G.

Projet de garderie

Avis aux parents d'élèves de Monchy, Tertry et Devise :

Prenez le temps de lire cette page, puis de compléter le coupon-réponse et de le déposer en mairie. Merci.

Madame, Monsieur,

Au sein du S.I.SCO. , nous réfléchissons à la mise en place d'un accueil élargi des enfants scolarisés.

Il pourrait s'agir d'une garderie le matin à partir de 8h. ou plus tôt, et le soir après la classe jusqu'à 18h. ou plus tard.

Nous avons besoin de connaître vos attentes à ce sujet car cet accueil sera mis en place selon le nombre d'enfants concernés, et les tarifs seront étudiés en conséquence.

Merci de remplir la fiche ci-dessous et de la déposer en mairie avant le 25 août.

Madame, Monsieur,.....

Sont intéressés par un accueil de leur(s) enfant(s)

Prénom

classe au 01-09-05

.....

.....

.....

le matin à partir deh.....

le soir jusqueh.....

tous les jours scolaires..... ou de temps en temps.....

L
A
F
Ê
T
E



Le
26
Juin

M
O
N
C
H
Y
L
A
G
A
C
H
E





Le Club
des
Supporters
Pétanque
le 10 juillet

4 photos
Couvrier Picard.

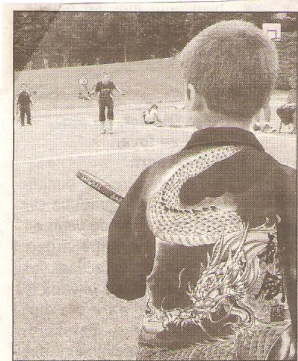
Le Centre aéré
en juillet
à Péronne
à St Christ



La superfinale de l'assiette. Guillaume, le champion d'Athies est au lancer. Romain, le finaliste de Monchy observe le geste assuré de son adversaire. Romain est battu au terme d'une finale où les supportrices ont donné de la voix pour leurs « héros »...



Les parents de Monchy-Lagache ont participé à la journée de pêche...



La finale de l'après-midi de longue paume. Les garçons péronnais affrontent les filles de Monchy. Les gars l'emportent avant de flancher contre une équipe mixte elle aussi de Monchy en super finale.

LE FOYER RURAL

Cette salle communale est très utilisée par les **associations** pour leurs activités hebdomadaires et leurs soirées annuelles ; par **les familles** à l'occasion de cérémonies de baptêmes, communions, mariages, anniversaires,

Par **les classes** pour les activités sportives en salle, par des **entreprises** pour des colloques ou assemblées générales.

Parfois des nuisances sont reprochées par des riverains, surtout lors de certaines soirées où quelques convives ou des perturbateurs externes - profitant d'un rassemblement- sont particulièrement bruyants et irrespectueux du bien d'autrui en cours de nuit.

Cela nous amène à réfléchir , au sein du Conseil Municipal, au refus de location aux organisateurs dont les invités ne respectent pas la tranquillité des riverains.

Nous rappelons aux organisateurs de soirées –associations ou familles- qu'ils doivent respecter les consignes de location et assurer une surveillance à l'extérieur des locaux.

L'utilisation régulière du Foyer en semaine concerne : la cantine, le sport scolaire, le judo, la gymnastique, le club des aînés, la P.M.I., la permanence de l'assistante sociale.

Les locations de week-end du 01-07-04 au 30-06-05 se répartissent ainsi :

Associations : 12, dont 2 extérieures à Monchy
Familles : 13, dont 4 mariages (2 extérieurs à Monchy)



ESPACES VERTS- FLEURISSEMENT

La commune poursuit ses efforts pour agrémenter notre village. Vous avez pu apprécier les travaux sur certains talus, la plantation d'arbustes et de vivaces ainsi que de quelques plantes annuelles.

Au nouvel an nous avons eu le plaisir de récompenser les 37 lauréats de notre concours 2004.

138 maisons avaient retenu l'attention du jury : c'est dire le potentiel de « mains vertes » que compte notre village ! Malgré les aléas de la météo le concours 2005 est encourageant.

Merci à celles et ceux qui arrosent et portent attention aux fleurs et massifs communaux placés à proximité de chez eux et aussi aux monchysois(es) qui prennent l'initiative d'embellir et d'entretenir leurs abords .

C'est par l'ensemble de ces gestes que notre village affirme son identité et sa volonté de refuser les dégradations. Ayons à cœur de respecter l'espace public qui est notre cadre de vie, tant envié des citadins.

Le village est bien doté en bacs à verre et poubelles : en les utilisant systématiquement c'est notre propre lieu de vie que nous préservons.

Encouragés par nos habitants et nos visiteurs nous souhaitons participer en 2006 au concours départemental des villages fleuris.

Pour ce concours divers critères entrent en jeu : propreté, traitement des points désagréables (murs abimés, conteneurs, etc), diversité des végétaux, utilisation d'essences locales, mise en valeur du patrimoine et naturellement : le fleurissement dans son ensemble.

Chacun peut participer à son échelle, à son envie : fleurissement d'un trottoir ou d'une jardinière, nettoyage de ses abords, remise en état d'une façade, utilisation des poubelles et des containers à verre, entretien d'un massif à proximité, respect des espaces et du matériel collectif, échange de vivaces ou de graines, etc...

Le rôle de chacun est donc primordial pour réussir ensemble cette mise en valeur de notre village !

Dès à présent pensez aux vivaces qui pourront agrémenter 2006 et n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions positives que vous pouvez déposer en mairie à l'attention de la commission environnement - fleurissement (Mr Vallette, Mmes Gourlin, Iste et Dujardin, Mrs Rigaux, Levert et Vanderosieren).

La commission Environnement- Fleurissement

TENNIS – CLUB

Stage de tennis du mois d'août

Pour les enfants de 5 à 18 ans , inscrits ou non inscrits au club ,
inscriptions et renseignements dés maintenant : Sandrine Duparcq



Tournoi amical

Ouvert à tous , se déroulera durant tout le mois d' août ; Lot au vainqueur , inscriptions dés maintenant : Jean-Baptiste Gru

Cotisations 2005 , licence et assurance

Adultes :40€ la 1^{er} pers 34€ la 2ieme pers 28€ la 3ieme pers
Jeunes : 14€

Les cotisations et les tickets horaires (3€) sont à prendre chez Hervé Dujardin ou Jean-Baptiste Gru .

Nous avons besoin de votre adhésion au club , pour être un certain nombre d' inscrits , afin que nous puissions engager la rénovation du court construit il y a 30 ans ! Merci.

Le bureau : Président : Jean-Baptiste Gru
Secrétaire : Sandrine Duparcq

Trésorier : Hervé Dujardin

Jean-Baptiste Gru

Olympique Monchy Lagache

Présidente : Mme Levacher Léone

Secrétaire : Melle Pist Elisabeth

Trésorier : Mr Gourlin Philippe

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas ; après la montée des deux équipes seniors l'an passé. Cette année l'équipe première après un bon parcours en championnat rate la montée en finissant 5eme du groupe, quant à l'équipe réserve celle-ci finit dernière et redescend en 4eme division, néanmoins je la félicite pour son courage toute l'année en n'enregistrant aucun forfait. Je félicite aussi l'équipe A qui a échoué en finale de coupe formentin contre Albert B. Quant aux jeunes du club, je pense que ceux-ci pourraient faire un effort de présence aux matchs (en particulier les Benjamins). Merci à ceux qui ont joué tous les samedis même si l'équipe n'était pas complète. Après avoir montés de division au mois de janvier, les moins de 13 ans finissent 5eme du groupe et ont fait un beau parcours en coupe. Merci à tous les accompagnateurs qui suivent les jeunes du club.

Félicitations à Mr Héry Sylvain et Melle He Virginie pour leur union.

Félicitations à Mr et Mme Jorge José pour la naissance du petit Hugo

Félicitations à Mr Creryba et Melle Pecheux pour la naissance du petit Leni

Sincères condoléances à Mr Andy Blondel pour le décès de son père.

Nous remercions la commune de Monchy pour la réfection des douches et l'entretien du terrain. Nous remercions le club des supporters pour son aide financière qui nous a permis de terminer la saison et encore un grand merci à tous nos sponsors et généreux donateurs lors de nos manifestations.

A l'année prochaine
Le Bureau

COMITE DE JUMELAGE

Les 16 et 17 Avril, un groupe de 22 jumeurs de Monchy-Lagache s'est rendu à Dunzweiler pour y célébrer le vingtième anniversaire du Jumelage qui unit nos deux communes.

L'accueil fut enjoué, alliant le caractère officiel du moment à une complicité amusée des élus et de familles qui se connaissent souvent de très longue date.

Nous eûmes une pensée forte, empreinte de remerciement et d'émotion, pour toutes les personnes qui ont œuvré au rapprochement de nos deux villages depuis la création de notre Jumelage en 1985.

Nos amis allemands nous remettaient un panneau (visible en mairie) en souvenir de ces 20 années d'amitié tandis que nous, français, avons amené dans nos valises le champagne pour fêter l'événement. (Dunzweiler, adhérent à la communauté de communes locale depuis fort longtemps, ne dispose pas de salle de mairie où exposer les cadeaux officiels).

Les discours de deux parties portèrent aussi une note d'espoir pour l'avenir : nous aimerions tous que de nombreux concitoyens assurent par leur participation active la pérennité de notre association. Notre plus grand souhait serait de réussir à impliquer plus fortement les jeunes dans cet échange.

Des familles allemandes sont d'ores et déjà prêtes à accueillir des amis français. N'hésitez pas à me contacter si vous êtes intéressés.

Le président
Y.BRESOUS



Association des AC.PG-CATM-TOE & Veuves

La section de Monchy/Quivières compte dans ses effectifs 50 ressortissants de l'ONAC-VG dont 5 AC.PG, 34 CATM, 1 TOE, 5 Veuves AC.PG et 5 Veuves CATM.

Notre Ami Marceau LEVERT nous a quittés ce 3 mars à l'âge de 83 ans, un fidèle parmi les plus fidèles de notre Association.

Le 13 mars, lors du Congrès cantonal d'Esmery Hallon, Robert TEINIELLE s'est vu remettre le Mérite Fédéral. Félicitations à lui.

Pour le premier semestre 2005, les activités ont été nombreuses et variées :

15 janvier : à Rosières – Comité départemental

23 janvier : à Monchy Lagache - Repas dansant en association avec nos Amis du Club de l'Omignon

13 mars : à Esmery Hallon - Congrès cantonal

23 et 24 avril : à Warloy Baillon et à Corbie - Congrès départemental

8 mai : à Monchy Lagache - Commémoration de la Victoire 1945

18 juin : à Ham - Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle.

Pour le deuxième semestre 2005 :

à Monchy Lagache :

Cérémonies officielles du 14 juillet et du 11 novembre aux côtés de la Municipalité.

à l'extérieur :

vendredi 2 septembre : à Ham - Devant le Monument aux Morts, Commémoration de la Libération du Pays Hamois

samedi 17 septembre : à Hallencourt - Comité départemental

dimanche 16 octobre : à la Nécropole Nationale de Notre Dame de Lorette – Pèlerinage national du Souvenir AFN

lundi 5 décembre : à Esmery-Hallon et à Ham – Journée d'Hommage National aux Morts pour la France en AFN.

Et dès maintenant, réservez-nous votre **dimanche 22 janvier 2006** pour notre repas dansant animé par l'orchestre musette "Ludo" de Méharicourt

Nos représentants :

- au Bureau local : A. Vallette, Président – A. Bujadinovic, Vice-président - N. Chassagnoux, Secrétaire – J-P. Dennequin, Trésorier – R. Teinielle, Représentant des AC.PG – F. Marczak, Représentant des CATM - A-M. Pist, Représentante des Veuves et J.L. Henry, R. Allégaert et A. Boulanger, Porte-drapeau
- au Bureau cantonal : A. Bujadinovic, Président – A. Vallette, Vice-président – J-P. Dennequin, Trésorier – A-M. Pist, Représentante des Veuves - G. Maquet, Membre et G. Dodeuil, Membre de la Commission de contrôle des comptes cantonaux
- dans les instances départementales : J-P. Dennequin et A-M. Pist, Délégués cantonaux aux congrès et comités départementaux
- au Bureau départemental : A. Bujadinovic qui a été renouvelé, le 23 avril, dans ses fonctions de Secrétaire Général
- au niveau national : A. Bujadinovic, Membre Régional suppléant au Comité fédéral.

Bonnes vacances à vous tous et à vous retrouver à nos côtés lors des cérémonies patriotiques. SACHONS NOUS SOUVENIR.

André Bujadinovic, le 5 juillet 2005

AMICALE DES 2 ETANGS

ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE MONCHY LAGACHE

Notre Amicale est en deuil. Ce 20 juin notre Ami Philippe BLONDEL nous a quittés. Premier Vice-Président de l'Amicale, Responsable auprès des « Jeunes », toujours disponible, toujours à l'écoute, d'un grand dévouement, il était un maillon fort de notre Amicale.

Afin que son nom reste attaché à l'Amicale, un challenge Philippe BLONDEL a été créé. Ce challenge sera remis en jeu chaque année lors du concours des « 6/16 ans ».

Nous avons eu à déplorer les conséquences de la pollution de l'Omignon du 10 juin. Certes, prévenus à temps, nous avons pu isoler les eaux des étangs de celles de l'Omignon, mais nos étangs ont directement souffert du manque d'apport d'eaux oxygénées. De plus, devant cette catastrophe écologique vis à vis de la faune et de la flore aquatiques, les pêcheurs ont fui les bords de nos étangs et l'Amicale a dû annuler son concours « Adulte » du dimanche 3 juillet. Donc un certain manque à gagner qui, sans aucun doute, pénalisera l'alevinage prévu à la mi-décembre.

La journée de la truite du samedi 7 mai a vu une vingtaine de pêcheurs dont de nombreux jeunes monchysois. Une bien belle journée à renouveler.

Devant l'indisponibilité de plusieurs Membres du Bureau, indisponibilité liée à l'état de santé préoccupant de notre 1^{er} Vice-Président, la Fête de l'Amicale couplée avec le Feu de la Saint Jean du samedi 11 juin a dû être supprimée. Mais, ici, nous devons renouveler nos remerciements à tous ceux qui avaient œuvré pour la réussite de cet après-midi. Avec le risque d'en oublier, je cite les 2 Jacques P., Martial, Grégory, Jean-Pierre, Dany, Christian, Bruno, Rémy, nos commerçants et nos artisans.

A retenir, pour le deuxième semestre :

- samedi 20 août
 - o éventuellement en matinée, le concours « Adulte ». A confirmer.
 - o en après-midi, le concours des « 6/16 ans » avec ses trois classements, 6/8 ans, 9/12 ans et 13/16 ans et l'attribution du challenge Philippe BLONDEL à un « Jeune » Monchysois.
- samedi 12 novembre en soirée, au Foyer Rural, notre loto-quin.

Les cartes de pêche aux étangs -année & journée-, en complément du timbre piscicole, sont en vente au CAFE des SPORTS.

Que nos étangs communaux restent un but de promenade et un lieu de détente pour les Amis de la nature.

BONNES VACANCES A VOUS TOUS

Le Président, André BUJADINOVIC
Mon Village – juillet 2005

GYMNASTIQUE FEMININE

C'est avec plaisir que nous avons constaté la fréquentation assidue d'une bonne quinzaine de seniors au nouveau cours du mercredi matin. Il faut reconnaître là la compétence et la gentillesse de notre animatrice qui sait concilier effort et bonne humeur.

L'année s'est terminée autour d'un petit buffet froid composé des meilleures recettes de nos participantes. Ce fut l'occasion de réunir les deux groupes pour un moment de convivialité.

Je voudrais à ce propos remercier vivement chacune de nos adhérentes pour sa participation au succès de notre section et au climat qui y règne.

La reprise des séances est prévue le mercredi 7 septembre et le jeudi 8 septembre.

D'ici là, bonnes vacances à tous !

M.A.BRESOUS



Une belle carpe "commune" de 80 cm prise le 21 mai dans le petit Etang par Ludovic GOUPIL. Toutes nos félicitations à ce jeune pêcheur.

Club Supporter O.M.L.

Président: Mr Guy Lebecque

Secrétaire: Mme Mayeux Marie Noëlle

Trésorier : Mr Grimaux Marc

Membres :Mr Héry B, Mr Valdemar D,
Mr Chassagnoux Mr Mayeux C, Melle Pist E,
Melle Dodré P, Mme Dodré M F

Le loto organisé par le club a connu une bonne réussite. Nous remercions les personnes présentes ce jour-là.

La réderie a connu un vif succès grâce au soleil qui nous a accompagné toute la journée. Nous renouvelons nos félicitations à Mr Héry Sylvain et Mme Héry Virginie pour leur union.

Bienvenue à Hugo et Léni et félicitations aux parents Mr et Mme Jorge José, Mr Laurent Creryba et Melle Pecheux Nathalie. La vie n'est pas seulement faite de bonheur, un joueur du club a perdu son père : sincères condoléances à Mr Andy Blondel et à toute sa famille.

Le 10 juillet, nous organisons un concours de pétanque après un an d'absence. Nous remercions la commune pour les efforts qu'elle a fait pour l'entretien du terrain de l'Omignon, ce qui nous permet d'organiser celui-ci.

Bonnes Vacances à tous

ATTENTION : CANICULE POSSIBLE

RECOMMANDATIONS :

Les effets sur l'organisme

Crampes de chaleur

Crampes musculaires (abdomen, bras, jambes...)

Étourdissements, faiblesse et fatigue

Epuisement dû à la chaleur. La transpiration ne permet pas au corps de remplacer les sels corporels et les fluides.

Transpiration

La sudation est le **mécanisme de défense et de régulation du corps** pour maintenir sa température autour de 37°C. En s'évaporant la sueur refroidit la surface cutanée. Pertes d'eau dues à la sueur en pleine chaleur : jusqu'à **10 à 12 litres par jour** pour un adulte.

Coup de chaleur

Le corps n'arrive pas à baisser la température qui augmente très vite :

- fièvre supérieure à 40°C
- maux de tête, vertiges, pertes de connaissance...
- manifestations cardio-vasculaires (états de choc...)
- signes cutanés (peau brûlante et rouge, bouche et langue sèches)
- signes digestifs (nausées, vomissements et diarrhées).

Les recommandations

Comme l'organisme doit faire un effort pour s'adapter à la chaleur, surtout chez les personnes fragiles, âgées, les enfants, les nourrissons et les malades, il faut prendre des précautions.



Éviter les endroits confinés voiture et landau.

Éviter les sports intenses, surtout entre midi et 16 heures.



Rechercher les endroits frais et arborés à l'extérieur. Chez soi, mettre des draps humides aux fenêtres.

Boire plus d'eau (2 litres minimum) et faire boire plus souvent les tout-petits et les personnes âgées : leur sensation de soif est insuffisante.

S'appliquer des crèmes solaires sur la peau.



Manger léger : légumes verts, crudités, fruits frais, laitages. Éviter l'alcool, les graisses et les sucres.

Se mouiller le visage, la nuque et les bras.

S'habiller de vêtements aux tissus clairs, légers et naturels. Porter casquette ou chapeau.





INFORMATION : ACCIDENT RADIOACTIF ET DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE

En cas d'accident grave, certaines installations nucléaires sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère de l'iode radioactif.

Une procédure de distribution de comprimés d'iodure de potassium a été établie pour intervenir en cas de dispersion aérienne d'iode radioactif.

Le déclenchement de cette procédure est de la responsabilité du préfet. Un plan d'action est prévu et organisé, le sous préfet est notre relais local. Une cellule d'information est en relation, notamment, avec les élus.

A Monchy-Lagache l'alerte serait donnée par le sonalerte communal installé sur une voiture et le tocsin de l'église

En cas de contamination aérienne imminente ou débutante par de l'iode radioactif il faut agir vite pour que soit distribué une dose unique à la population et prioritairement aux enfants, femmes enceintes et adultes jeunes

La dose est de un comprimé pour les adultes, $\frac{1}{2}$ pour les enfants et $\frac{1}{4}$ pour les nourrissons.

Pour être efficace la prise doit être faite juste avant ou peu après l'inhalation d'iode radioactif.

A Monchy-Lagache, pour tous les habitants la distribution aurait lieu au foyer rural, Grand Place.

Les comprimés d'iode stable, contenant de l'iodure de potassium, permettent de réduire notablement les risques engendrés par l'inhalation (par respiration) de l'iode radioactif, comme le cancer de la thyroïde, s'ils sont ingérés à temps.

La thyroïde est une petite glande située à la partie antérieure et inférieure du cou. Elle joue un rôle notamment dans la croissance, les métabolismes, le système nerveux.

En cas d'accident et de mise en œuvre de la prise d'iode : les enfants, les personnes ayant un antécédent ou une maladie de la thyroïde et les femmes enceintes devront être suivis ensuite par leur médecin.

ATTENTION : ce comprimé est contre-indiqué en cas d'allergie à l'iode. Renseignez-vous donc dès à présent auprès de votre médecin si vous ne savez plus si vous avez déjà eu ce type de problème. Vous ne serez ainsi pas pris au dépourvu en cas de mise en route de la procédure. De même, pour certains goûters renseignez-vous au préalable chez votre médecin.

Il peut aussi être conseillé une « mise à l'abri » : qu'est-ce que c'est ?

Cela consiste à gagner au plus tôt un bâtiment en dur, fermer portes et fenêtres, interrompre les ventilations mécaniques sans toutefois obstruer les prises d'air correspondantes. Une caravane, une tente, une voiture ne sont pas efficaces.

C'est une mesure qui permet de réduire l'exposition, soustraire au risque présenté par un nuage radioactif, et rester informé par la radio (radio France Picardie), éventuellement la télévision, sur l'évolution de la situation et la conduite à tenir.



LA GENDARMERIE COMMUNIQUE

Les vols de véhicules

Il est fini le temps où l'on pouvait se permettre de laisser son véhicule avec les clés sur le contact..... Il est important de bien verrouiller toutes les ouvertures, de ne pas stationner dans des endroits isolés ou mal éclairés.

Les deux-roues et notamment les « BOOSTER » sont très convoités par les jeunes délinquants ; ils ne doivent plus être laissés en stationnement sans surveillance dans les secteurs isolés ou la nuit sur la voie publique.

Tous les systèmes anti-vol qui seront mis en place (alarme – anti-démarrage codé – coupe-circuit – canne anti-vol – etc) vont permettre de dissuader ou de retarder l'action des malfaiteurs.

Le « CAR JACKING », est le vol d'un véhicule, sur la voie publique ou sur un parking, lorsque son conducteur est à l'arrêt ou s'apprête à partir ; il se produit dans les secteurs isolés ou lorsque la circulation se fait rare ; il s'accompagne souvent de violences. Il faut rester attentif au monde qui nous entoure et se méfier dès qu'une personne inconnue se trouve à proximité du véhicule sans raison apparente. La plupart des véhicules sont désormais équipés d'un système de verrouillage centralisé de l'intérieur qui peut être une première protection dans ce cas.

Le « HOME JACKING », est le vol d'un véhicule, en dérobant d'abord les clés au domicile du propriétaire, bien souvent alors qu'il est présent, et parfois avec violence. La meilleure parade est avant tout de savoir changer ses habitudes ; en effet, chacun d'entre-nous pose généralement ses clés, son portefeuille ou son sac à main à proximité de la porte d'entrée, bien en vue, (ce que connaissent bien les délinquants) et s'expose ainsi un peu plus à ce type de méfait.

Dans tous les cas, de jour comme de nuit, l'alerte à la gendarmerie (17) doit être immédiate et permettra d'informer aussitôt toutes les patrouilles en cours sur le département et sur les départements voisins.

Les vols à la roulotte (vols dans les véhicules)

Aujourd'hui, un sac en matière plastique, un vêtement, une simple paire de lunettes, quelques pièces de monnaie ou un C.D. musical suffisent à tenter les malfaiteurs.

Alors lorsqu'il s'agit d'un auto-radio, d'un téléphone portable, d'un sac à main, d'un portefeuille, ou encore comme récemment d'armes de chasse, le risque est démultiplié !!!

Il est primordial de ne plus rien laisser d'apparent dans son véhicule. Cette simple précaution permet d'être à l'abri d'une mauvaise surprise, dans la vie quotidienne, mais aussi lorsque nous sommes en vacances..... Restons vigilants !!!

Les Cambriolages

Tous les lieux renfermant des biens sont aujourd'hui des cibles pour les malfaiteurs, résidence principale ou secondaire, établissements publics, commerces, locaux professionnels ou industriels, cabanes de pêche ou de jardin....

La règle aujourd'hui est de ne plus conserver de valeurs trop importantes ou d'objets particulièrement convoités (numéraires, bijoux, armes, collections.....) sans protection spécifique.

Les systèmes d'alarme restent très dissuasifs, mais la rapidité d'exécution des cambrioleurs oblige à associer ces systèmes à d'autres mesures de protection et notamment à celles qui vont permettre de gêner leur progression ou ralentir leur action.

Par exemple, lorsque la disposition ou l'implantation des locaux le permet, il faut essayer d'éviter qu'un véhicule puisse stationner au plus près, il faut également renforcer les issues (portes, fenêtres, ouvertures de toit).

En cas d'absence, il est important qu'un voisin de confiance puisse passer régulièrement, montrer une présence, et signaler tout fait particulier ou inhabituel.

Bien souvent, les malfaiteurs repèrent les lieux, soit discrètement, soit en se faisant passer pour des commerçants ambulants ou des représentants. Si vous ne les connaissez pas, surtout, ne laissez pas entrer ces personnes, recevez-les sur le pas de la porte et lorsque vous avez un doute, relevez tout renseignement utile (marque et numéro de véhicule, signalement des individus)

Là aussi, l'alerte à la gendarmerie (17) peut permettre de contrôler rapidement ces personnes, qui si elles n'ont rien à se reprocher, comprendront tout à fait la situation, et qui dans le cas contraire quitteront rapidement la zone afin de poursuivre leur prospection dans des zones où les populations sont moins vigilantes.

Conseils aux enfants :

Ne te promène JAMAIS seul dans les endroits isolés ou déserts, tu dois TOUJOURS être accompagné de tes amis ou de tes parents.

Ne dis JAMAIS que tu es seul à la maison ; au téléphone, réponds que tes parents sont occupés, et n'ouvre JAMAIS la porte à quelqu'un que tu ne connais pas.

Ne t'approche JAMAIS d'une voiture que tu ne connais pas, même si le conducteur ou le passager te demande un renseignement, il peut le demander à un adulte.

Ne dis JAMAIS rien sur toi ou sur ta famille à des étrangers, même au téléphone.

Si tu as peur ou que quelque chose t'inquiète, dis-le à tes parents ou à tes amis. Si tu composes le 17 au téléphone, tu auras un gendarme qui pourra te rassurer et te conseiller.

La délinquance routière

L'évolution positive des chiffres de l'accidentologie constatée depuis trois ans sur les routes de la compagnie de Péronne n'est pas seulement le résultat d'une politique ferme et volontaire et de l'engagement des unités de la gendarmerie sur le terrain ; c'est aussi et surtout une prise de conscience de l'ensemble des usagers à travers l'évolution de nos comportements routiers.

En 2005, les contrôles se poursuivront, toujours plus ciblés sur les causes les plus graves d'accident, à savoir la vitesse excessive et la conduite sous l'empire de l'alcool ou des stupéfiants.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME



Direction des Actions
interministérielles

Courrier et Coordination Générale
5^{ème} Bureau

ARRETE REGLEMENTANT PROVISoireMENT
L'USAGE DE L'EAU COMPTE-TENU DE LA SECHERESSE

LE PREFET DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE

Article 1er : Dans le but d'économiser l'eau et de réserver celle-ci aux usages strictement indispensables et en priorité à l'alimentation en eau potable et à la défense contre l'incendie, les dispositions suivantes sont prescrites à titre provisoire jusqu'au 30 septembre 2005, dans les secteurs n° 2, 3 et 5, définis dans l'arrêté préfectoral du **17 MAI 2005** relatif à la délimitation de secteurs homogènes et à la définition des seuils.

La liste des communes des secteurs n° 2, 3 et 5 est en annexe du présent arrêté.

Les mesures de restrictions suivantes concernent les particuliers, les collectivités locales, les entreprises, les agriculteurs et certains gros consommateurs.

Article 2 : Mesures relatives aux particuliers

Il est fait appel au civisme de chacun pour réduire sa consommation d'eau et supprimer tout gaspillage en prenant toutes dispositions relatives à la vie courante.

- L'utilisation de l'eau hors des stations professionnelles pour le lavage des véhicules est interdite, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière,...) et pour les organismes liés à la sécurité.
- Le remplissage des piscines privées existantes est interdit.
- L'arrosage des pelouses implantées depuis plus d'un an est interdit de 8 heures à 20 heures. Cette interdiction ne concerne pas les jardins potagers.
- L'utilisation des eaux de récupération de pluie reste autorisée.